

Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique

Philippe ANTOINE

LES COMPLEXITÉS DE LA NUPTIALITÉ : DE LA PRÉCOCITÉ DES UNIONS FÉMININES À LA POLYGAMIE MASCULINE EN AFRIQUE

Philippe Antoine
(IRD Dakar, DIAL / CIPRE)
e-mail : philippe.antoine@ird.sn

Document de travail DIAL / Unité de Recherche CIPRE
Avril 2002

RESUME

L'évolution des comportements matrimoniaux est révélatrice de profondes mutations de la société. Dans les villes africaines, la transition de la nuptialité en cours est largement due à la scolarisation des jeunes filles mais aussi aux difficultés économiques croissantes conduisant à un affaiblissement du système traditionnel de gestion de la vie sociale. La transition de la nuptialité concerne non seulement l'âge d'entrée en union, mais aussi toute la dynamique matrimoniale, comme l'évolution de l'écart d'âges entre conjoints, les ruptures d'union, etc. Un accent particulier est mis sur l'étude de la complexité de la polygamie, plus répandue en Afrique de l'Ouest que dans les autres régions du continent

Ces dernières années, un certain nombre de changements se produisent au sein des sociétés africaines. En particulier, l'accentuation des difficultés économiques provoque un retard important de l'âge au premier mariage et les unions se trouvent davantage fragilisées. Ces changements peuvent donc entraîner soit une évolution de la pratique de la polygamie, soit une modification des autres facteurs. Si l'écart d'âges au mariage se réduit, la polygamie ne peut se maintenir qu'à travers un accroissement correspondant du célibat définitif des hommes. Par contre un abandon de la polygamie aurait des implications énormes par rapport au mode d'organisation et de fonctionnement des sociétés concernées ; à commencer par une remise en cause du pouvoir des hommes sur les femmes, des aînés sur les cadets.

ABSTRACT

Evolutions in matrimonial behaviour reveal profound changes in society. Current transitions in nuptiality in African cities can be mainly accounted for by the increase in schooling for girls, but also by growing economic difficulties that tend to weaken traditional systems governing social life. Transitions in nuptiality concern the age at which unions are entered into, but also the entire dynamics of matrimony, including changes in the age differences of spouses, marriage breakdowns, etc. This study particularly underlines the complexity of polygamy, which is more frequent in West Africa than in the other regions of the continent.

A certain number of changes have taken place within African societies in recent years. In particular, deepening economic difficulties have led to a marked increase in the average age for first marriages, and unions have become more fragile. These changes can therefore result either in an evolution in the practice of polygamy, or in changes to the other factors. If the age difference on marriage is reduced, polygamy can only be maintained by a corresponding growth in definitive male celibacy. On the other hand, giving up polygamy would have an enormous impact on how these societies are organised and run, especially as this would challenge men's power over women, and elder people's over younger people.

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
1. LA NUPTIALITE EN AFRIQUE : DIVERSITE ET EVOLUTIONS	4
1.1. Mariage, union, cohabitation,... ? Les limites de l'observation et de l'analyse	5
1.2. Le recul de l'âge au premier mariage	6
2. LA POLYGAMIE EST-ELLE TOUJOURS D'ACTUALITE ?	9
2.1. Les conditions démographiques de la polygamie	11
2.2. De l'Est à l'Ouest de l'Afrique : de plus en plus de polygames	11
2.3. La polygamie se maintient en ville.....	12
2.4. La perception démographique de la polygamie	14
2.5. Polygamie et divorce	18
2.6. L'évolution du phénomène	19
CONCLUSION.....	21
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	21

Liste des tableaux

Tableau n° 1-1 : Âge moyen à la première union selon deux méthodes de calcul.....	6
Tableau n° 2-1 : Indicateurs de polygamie à Dakar et Bamako	15

Liste des figures

Figure n° 1-1 : Évolution de l'âge médian au premier mariage en milieu urbain et en milieu rural pour deux cohortes de femmes	7
Figure n° 1-2 : Comparaison de l'âge médian au premier mariage des femmes âgées de 25-29 ans entre deux enquêtes	8
Figure n° 2-1 : Proportion de femmes mariées en union polygame en milieu rural et en milieu urbain	12
Figure n° 2-2 : Proportion de femmes qui vivent en union polygame parmi les femmes âgées de 20-24 ans actuellement en union	13
Figure n° 2-3 : Comparaison du nombre d'unions et du nombre de conjoints du moment pour les hommes et les femmes de la génération 1930-44 (Dakar, 1989).....	16
Figure n° 2-4 : Dilemmes matrimoniaux féminins et masculins (Personnes âgées de 45 à 59 ans)	17
Figure n° 2-5 : Divorce ou séparation avec la première ou la seconde épouse selon la durée de l'union polygame (en année).....	19
Figure n° 2-6 : Évolution de la proportion de femmes mariées en union polygame	20

INTRODUCTION

En dehors d'un aspect démographique moins ostensible que celui de la mortalité ou de la fécondité, l'étude de la nuptialité s'avère plus délicate pour deux raisons majeures. La première réside dans l'ambiguïté de la définition du mariage, qui mêle conception juridique et conception culturelle de cet événement démographique. La seconde concerne le caractère renouvelable du mariage et surtout le fait qu'il implique au moins deux unités statistiques (Tapinos, 1985), voire plus en cas de polygamie. En dépit de son caractère universel, les démographes ne portent qu'un intérêt limité à l'étude du mariage et ne considèrent la nuptialité que comme une variable intermédiaire de la fécondité (Davis et Blake, 1956). Mais la nuptialité mérite plus d'attention et gagne à être étudiée pour elle-même. L'évolution des comportements matrimoniaux est révélatrice de profondes mutations de la société. L'observation des changements matrimoniaux permet également d'éclairer le type de rapports de genre que privilégie une société (Hertrich et Locoh, 1999). Phénomène aux multiples facettes, enfin, la nuptialité pose d'intéressants problèmes d'analyse. L'Afrique sub-saharienne nous en fournit un bon exemple¹.

Dans cette région du monde, pourtant, la nécessité de produire des données utiles à la connaissance des tendances de la fécondité, de la mortalité et de la répartition spatiale de la population a partiellement occulté les questions concernant la nuptialité. Cependant, une attention particulière à l'étude des changements matrimoniaux s'avère nécessaire pour appréhender les mutations en cours dans les sociétés africaines. Ainsi dans les villes africaines, la transition de la nuptialité actuellement en cours est largement due à la scolarisation des jeunes filles mais aussi aux difficultés économiques croissantes (à travers les problèmes d'emploi et de logement, la scolarisation, etc.) conduisant à un affaiblissement du système traditionnel de gestion de la vie sociale en milieu urbain.

Cette transition de la nuptialité concerne non seulement l'âge d'entrée en union, mais aussi toute la dynamique matrimoniale, comme l'évolution de l'écart d'âges entre conjoints, les ruptures d'union, etc. L'évolution d'un paramètre sur le marché matrimonial a des répercussions sur l'ensemble des comportements. On le verra, une des conditions à l'existence de la polygamie réside dans un important écart d'âges au mariage entre les hommes et les femmes. Une moindre précocité du mariage des femmes aura donc, par exemple, des répercussions sur l'ensemble de la dynamique matrimoniale permettant la polygamie.

1. LA NUPTIALITE EN AFRIQUE : DIVERSITE ET EVOLUTIONS

Les systèmes matrimoniaux en Afrique diffèrent d'une société à l'autre. Mais un certain nombre de traits communs se retrouvent dans ces sociétés lignagères : en règle générale l'union concerne davantage les groupes de filiation que les individus. L'asymétrie provoquée par la « *perte d'une femme* » nécessite en contrepartie ce qu'on nomme la « *compensation matrimoniale* »². En général cette compensation est de moindre ampleur dans les sociétés matrilineaires que dans les sociétés patrilineaires où un ensemble plus important de biens circulent entre lignages (Dozon, 1986). Le mariage apparaît donc avant tout comme une « *affaire de famille* » et une « *affaire sociale* », dans laquelle les individus sont en position passive (Hertrich, 1996). Même si le système s'assouplit, les processus matrimoniaux sont dans l'ensemble respectés, tant en milieu rural sahélien

¹ Ce document de travail reprend un chapitre du « Traité de démographie » (Vol. II : Les déterminants de la fécondité) publié par l'INED en 2002 sous la direction de G. Caselli, J. Vallin et G. Wumsch.

² Bertrand Lemennicier (1988) établit un parallèle audacieux entre cette compensation matrimoniale et les pensions et indemnités versées dans les sociétés occidentales contemporaines à l'épouse lors du divorce. Il s'agit pour lui du prix à payer pour retrouver sa liberté. « *Paradoxalement c'est la nouvelle épouse qui devrait dédommager l'ancienne de cette perte qu'elle lui fait subir en épousant son ex-époux* ».

(Hertrich, 1996) que dans des villes aux mœurs apparemment plus libérées comme Douala, où il reste difficile de se marier sans l'assentiment des parents (Séraphin, 2000). Le mariage laisse donc peu de place à l'expression des sentiments, qui peuvent même être considérés comme un frein aux tractations familiales (Lallemand, 1985, cité par Faizang et Journet, 1988). Ainsi au Mali, les relations entre hommes et femmes se construisent autour de deux pôles opposés et complémentaires : *furu* (le mariage) et *kanu* (la relation amoureuse) (Dumestre et Touré, 1998). Concilier les deux avec le même conjoint est souvent difficile et on verra se développer des stratégies, soit de fuite pour échapper au mariage imposé, soit de relations adultères, soit de divorce suivi de remariage, etc. De plus, dans le mariage « *arrangé* », l'incompréhension entre conjoints peut-être accentuée par l'écart d'âges parfois important qui les sépare (Tiemoko, 1999).

1.1. Mariage, union, cohabitation,... ? Les limites de l'observation et de l'analyse

Avant d'aborder les tendances concernant la nuptialité et principalement l'âge au mariage, il convient de préciser le concept d'union et de s'attarder sur les difficultés de mesure rencontrées. Les opérations de collecte en Afrique reprennent la plupart du temps les mêmes catégories matrimoniales que celles des pays développés et ne sont donc guère adaptées aux réalités africaines. La plupart des recensements en Afrique ne retiennent qu'une simple question sur la situation matrimoniale des enquêtés et éventuellement le nombre d'épouses (van de Walle, 1968). Faute de données spécifiques, c'est donc l'approche transversale qui prédomine dans l'étude de la nuptialité. Souvent l'appréciation du début de l'union est laissée à l'enquêté(e). Or, on l'a vu précédemment (DT DIAL 2002-04), le mariage ou l'entrée en union passe souvent par de multiples étapes et si l'on veut comparer des données, issues de différentes sources, concernant la nuptialité il convient de connaître les définitions données au mariage dans chacune des opérations de collecte.

Dans un travail récent, Marie-Paule Thiriati (1999) montre bien la difficulté à définir les unions consensuelles et à les distinguer des rapports pré-conjugaux. Des modifications du type d'union peuvent accompagner le recul de l'âge au mariage. Ainsi à Antananarivo (Madagascar) l'âge de sortie du célibat des hommes varie peu d'une génération à l'autre (autour de 25 ans), mais la première union débute de plus en plus sous la forme d'union libre (de 32 % des unions à 44 %). Chez les femmes, dans cette même ville, non seulement l'âge au mariage augmente (de 20,8 ans à 23,3 en 20 ans), mais la proportion d'unions consensuelles progresse, passant de 32 % à 59 %. La pratique de ces unions consensuelles varie énormément d'un pays à l'autre. Les unions consensuelles concernent plus de la moitié des unions au Botswana (57 %) et environ 10 % au Ghana, au Nigeria et en Zambie. Leur part est insignifiante au Sénégal (0,7 %), négligeable au Kenya et en Tanzanie. Les disparités sont importantes même entre des pays proches géographiquement et culturellement comme le Ghana (10 %) et le Togo (29 %) (Thiriati, 1999). Toutefois Étienne van de Walle (1996) constate, qu'à l'exception du Togo, les enquêtes conduites dans les pays francophones occultent l'existence d'unions consensuelles.

Au-delà de ces problèmes de définition, se pose aussi la question des pratiques de terrain et de la non-comparabilité de certaines sources entre elles comme les Enquêtes démographiques et de santé (EDS) et les recensements. Étienne van de Walle (1996) met bien en évidence les limites de chacune de ces sources : le recensement privilégiant les unions formalisées quel que soit le type de cohabitation et les EDS se focalisant sur la cohabitation quel que soit le type d'union³. Enfin les modes de calcul diffèrent souvent d'une opération à l'autre. L'une des méthodes les plus utilisées pour le calcul de l'âge moyen à la première union consiste à établir un indice du moment à partir d'une série de proportions de célibataires à différents groupes d'âges, que les données soient issues d'un recensement ou d'une enquête (Hajnal, 1953 ; Tabutin et Vallin, 1977). Une autre méthode s'appuie sur un calcul direct à partir de la déclaration des intéressé(e)s concernant leur âge au

³ C'est le risque de conception qui intéresse en priorité les EDS, plutôt que la forme de l'union.

premier mariage. Les deux méthodes donnent des résultats sensiblement différents qui tiennent à la fois au mode de calcul, à l'effet de mémoire et aux définitions retenues. La méthode de Hajnal semble surestimer l'âge au premier mariage, mais par ailleurs, certains auteurs pensent que la collecte directe de l'âge à la première union favorise des réponses où l'individu tend à rajeunir son âge au premier mariage (tableau 1.1). Les résultats des calculs fondés d'une part sur la situation actuelle et d'autre part sur les déclarations rétrospectives diffèrent largement.

Tableau n° 1-1 : Âge moyen à la première union selon deux méthodes de calcul

Pays	Âge moyen (Méthode de Hajnal)	Âge moyen déclaré
Bénin (1989), hommes	28,0 ans	25,5 ans (Hommes de 35-44 ans)
Togo (1988), femmes	20,3 ans	18,4 ans (Femmes de 30-39 ans)

Sources : Donadje et Tabutin (1991), Thiriat (1998)

De plus en plus, on retient comme indicateur de nuptialité l'âge médian au premier mariage qui donne l'âge où la moitié des femmes d'une même cohorte sont mariées. Cet âge médian peut ou non tenir compte des femmes qui ne se marieront jamais. La différence est loin d'être négligeable dans des pays où une proportion importante de femmes reste définitivement célibataire comme le Botswana (van de Walle, 1996). Si l'on prend en considération l'ensemble des femmes, l'âge médian au premier mariage est 26,2 ans et si l'on ne prend en compte que les femmes qui se sont mariées, l'âge médian est seulement 24,5 ans. Dans des pays où la quasi-totalité des femmes se marient, comme le Kenya, les deux indicateurs sont voisins (respectivement 20,6 ans et 20,5 ans : van de Walle, 1996).

Ces différentes considérations méthodologiques appellent à la prudence dans les constats et commentaires que l'on peut dresser sur l'évolution des pratiques matrimoniales en Afrique.

1.2. Le recul de l'âge au premier mariage

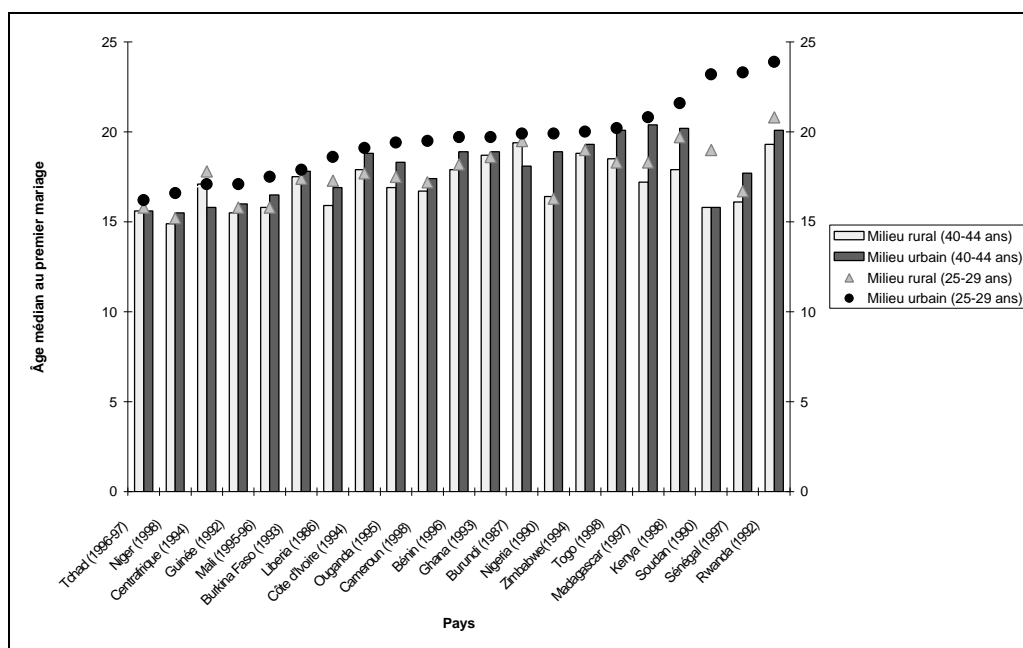
En Afrique, en général, le mariage se caractérise par la précocité de la première union chez les femmes et la quasi-absence de célibat définitif tant pour les hommes que pour les femmes. Selon les Nations unies (1988), en Afrique, la proportion de femmes célibataires à 50 ans n'excède jamais plus de 6 %. Au début des années 1980, l'âge moyen au premier mariage des femmes se situait entre 17,7 ans (Éthiopie) et 26,4 ans (Botswana), ne dépassant 21 ans que dans de rares pays. Si, chez les hommes, la proportion de célibataires définitifs ne dépasse jamais 10 %, leur âge moyen au premier mariage est bien plus tardif que celui des femmes : il demeure compris entre 25,5 ans (Éthiopie, 1981) et 30,8 ans (Botswana, 1981). Georgia Kaufmann *et al.*, (1988) relèvent également dans la plupart des pays et pour les deux sexes, une augmentation de l'âge au premier mariage. Cet âge au premier mariage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural et l'entrée en union est de plus en plus tardive en ville (Hertrich et Pison, 1997).

La compilation des résultats de plusieurs enquêtes démographiques et de santé (EDS) récentes confirme cette évolution. Ainsi on peut comparer l'évolution de l'âge médian d'entrée en première union pour deux générations différentes : les femmes ayant respectivement 40-44 ans et celles âgées de 25-29 ans au moment de ces enquêtes (figure 1.1). Dans la plupart des pays enquêtés, l'âge médian au premier mariage en milieu rural évolue très peu d'une génération à l'autre (environ une demi année en 15 ans passant d'environ 17 ans à 17,5 ans), à l'exception de pays comme le Liberia, le Kenya et le Soudan où l'âge à la première union augmente davantage. En milieu urbain, la variation est de plus grande ampleur (environ 1,6 ans) : l'âge au mariage passant d'un peu moins de 18 ans à plus de 19,5 ans. Cependant, pour certains pays, la différence entre cohortes reste minimale. C'est le cas au Burkina-Faso, au Togo ou encore en Côte d'Ivoire. Par contre le gain est de plus de deux ans au Cameroun,

près de 4 ans pour le Rwanda, 5,6 ans pour le Sénégal et 7,4 ans au Soudan. En milieu urbain, l'écart entre les pays est encore modeste pour la génération des 40-44 ans. L'âge médian va d'un minimum de 15,5 ans au Niger (et des valeurs proches dans les pays sahéliens voisins comme le Tchad) à 20,2 ans au Kenya et 20,4 ans à Madagascar. Pour la jeune génération des 25-29 ans, l'écart est plus important entre des pays comme le Tchad (16,2 ans) ou les pays sahéliens voisins (Niger : 16,6 ans) et des pays comme le Soudan (23,2 ans), le Sénégal (23,3 ans) ou le Rwanda (23,9 ans). L'évolution des comportements matrimoniaux est plus marquée dans certains pays et les disparités entre pays s'amplifient.

Cette augmentation de l'âge au mariage en milieu urbain est confirmée dans les pays pour lesquels on dispose de plusieurs enquêtes (figure 1.2). La comparaison porte sur la génération des femmes âgées de 25-29 ans au moment de l'enquête. Dans la plupart des pays, l'âge médian au premier mariage augmente : c'est le cas au Cameroun entre 1988 et 1994, au Mali entre 1986 et 1996, au Niger entre 1992 et 1998 et particulièrement au Sénégal entre 1986 et 1997. Pour certains pays il n'y a guère d'évolution à relever (comme au Ghana) ; on peut parfois noter un rajeunissement de l'âge d'entrée en première union, comme à Madagascar. Pour d'autres pays, comme le Sénégal, le constat se confirme d'un net report de l'âge au premier mariage des femmes en milieu urbain⁴ (passant de 18,8 ans à 23,3 en l'espace de 11 ans) alors que cet âge varie très peu en milieu rural (de 16,5 ans à 17,7 pour la même période). La précocité de l'entrée en union des jeunes femmes, présentée souvent comme une caractéristique majeure de la nuptialité en Afrique, semble perdurer en milieu rural, mais se trouve nettement remise en question en ville.

Figure n° 1-1 : Évolution de l'âge médian au premier mariage en milieu urbain et en milieu rural pour deux cohortes de femmes

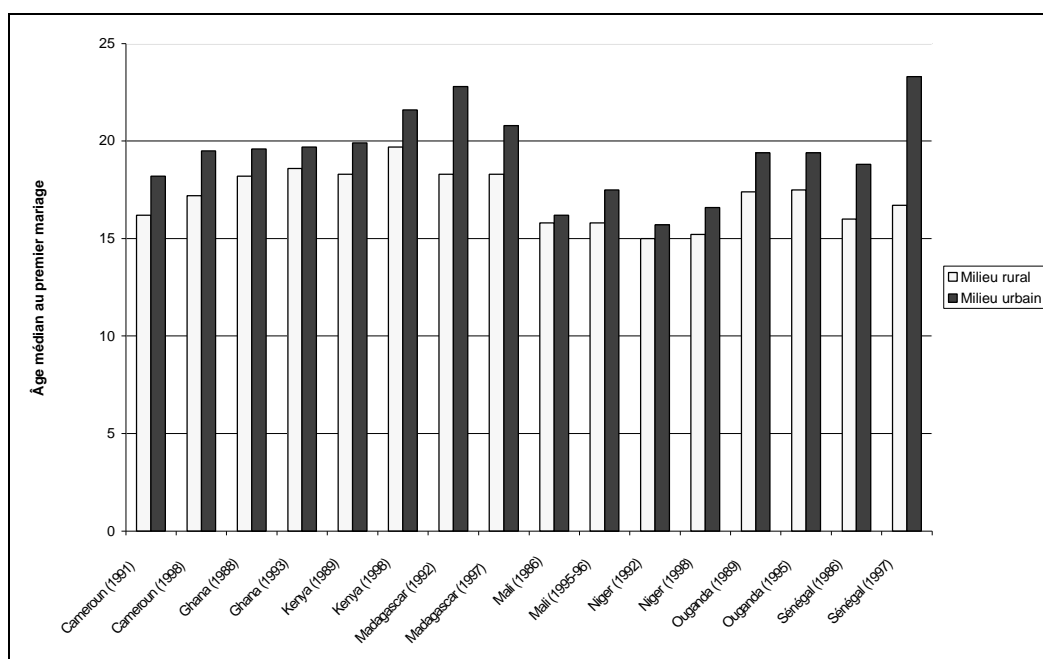


Source : À partir des EDS

L'histogramme représente l'âge médian au premier mariage des femmes ayant entre 40 et 44 ans au moment de l'enquête et le point triangulaire l'âge au premier mariage des femmes ayant entre 25 et 29 ans. Les pays sont classés suivant l'âge médian au premier mariage en milieu rural des femmes de 40-44 ans.

⁴ Il est intéressant de noter que dans un contexte d'urbanisation, de scolarisation et de montée du salariat, l'âge au mariage a connu une évolution inverse en France. En effet entre 1821 et 1945 l'âge moyen au mariage est passé de 28,7 ans à 25,2 ans pour les hommes et de 26,1 ans à 22,8 ans pour les femmes (Segalen, 1981).

Figure n° 1-2 : Comparaison de l'âge médian au premier mariage des femmes âgées de 25-29 ans entre deux enquêtes



Source : À partir des EDS

Le premier mariage plus tardif des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation : scolarisation plus importante des filles, activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie (Isiugo-Abanihe *et al.*, 1991), avec la difficulté de concilier la fréquentation scolaire ou la pratique d'une activité et la tenue d'un ménage. L'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage, de nouveaux modes de vie urbains, sont également des facteurs importants du retard de calendrier dans le premier mariage des femmes (Lesthaeghe *et al.*, 1989). Il ne faut pas négliger non plus l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille (adoption d'un code de la famille, notamment) qui offrent des droits nouveaux aux femmes.

Il existe très peu de résultats similaires concernant les déterminants de la primo-nuptialité des hommes. Les difficultés matérielles auxquelles les hommes sont confrontés dans la plupart des villes africaines (à savoir les problèmes d'emploi, de logement et de constitution des prestations matrimoniales) sont parmi les facteurs le plus souvent avancés pour expliquer le recul de l'âge au mariage des hommes (Nations-unies, 1988 ; Antoine et Nanitelamio, 1991 ; Donadjé, 1992 ; Djiré, 1993). Cette modification du calendrier de la nuptialité masculine accentue certainement le recul de l'âge au premier mariage des femmes.

Les Nations unies (1988) ont élaboré un cadre conceptuel reliant le calendrier et l'intensité du premier mariage aux facteurs socio-économiques et culturels par l'intermédiaire des facteurs démographiques, des normes du mariage et des facteurs individuels. Pour conduire leurs analyses comparatives des régimes de nuptialité dans différentes ethnies africaines, Ron Lesthaeghe *et al.* (1989) ont utilisé un cadre théorique anthropologique où les principales variables explicatives sont : le degré de dépendance de la subsistance à l'agriculture et le travail des femmes, l'organisation du lignage, la délégation d'héritage aux femmes et l'endogamie, l'organisation socio-politique, les castes et la stratification sociale, l'instruction de la femme.

Dans l'ensemble, le recul de l'âge au premier mariage ne se limite pas aux femmes seulement : il touche aussi les hommes et la forte différence d'âges entre conjoints au premier mariage, loin de s'amenuiser, tend à se maintenir⁵. L'écart d'âges est particulièrement bien corrélé avec la pratique de la polygamie et le remariage des femmes (Barbieri et Hertrich, 1999). Les régions où le mariage des femmes est précoce et où la différence d'âges entre époux est la plus élevée (plus de 9 ans) coïncident avec celles de forte polygamie (principalement l'Afrique de l'Ouest). À Dakar par exemple, les femmes de 20-24 ans ont en moyenne 12 ans de moins que leur conjoint et cet écart croît avec l'âge du mari, en particulier en cas de polygamie. D'autres études confirment un retard progressif de l'âge au premier mariage et des comportements matrimoniaux différents suivant les quartiers dans une même ville (Antoine, Nanitelamio, 1991). Dans les villes sahéliennes, si le mariage est plus tardif, il reste toutefois la préoccupation principale des femmes concernant leur avenir. Le mariage plus tardif des femmes va-t-il entraîner des modifications du marché matrimonial et remettre en cause d'autres pratiques matrimoniales comme la polygamie ? La transition de la nuptialité en Afrique serait-elle due à un effet de calendrier, la maximisation du mariage des femmes demeurant la règle ? Selon Thérèse Locoh (1988) de nombreux éléments concourent à maximiser le mariage. « *Progression ou non, freinée plus ou moins longtemps par la nécessité d'accumuler la compensation matrimoniale (la dot), parfois accélérée par l'arrivée d'une grossesse, l'entrée en union est une perspective quasi certaine pour les Africains. L'état de célibataire définitif est inacceptable et celui de veuf(ves) ou divorcé(e)s non marié(e)s est autant blâmé avant un certain âge dans la plupart des pays.* » La coexistence de ces valeurs avec un risque de divorce peut sûrement illustrer les conditions favorables à la polygamie mais ne peut sans doute pas confirmer la théorie de la transition vers la monogamie.

2. LA POLYGAMIE EST-ELLE TOUJOURS D'ACTUALITE ?

Le terme de *polygamie* est souvent employé comme synonyme de *polygynie*. La polygynie est une forme de mariage où l'homme a plus d'une épouse à la fois, l'autre forme de polygamie, la *polyandrie*⁶ (c'est-à-dire une femme ayant plusieurs maris) étant beaucoup plus rare. Pratiquée à différentes époques dans de nombreuses sociétés, la polygynie n'a jamais constitué la seule forme de mariage dans une société. En règle générale, seuls les hommes riches et puissants étaient ou sont en mesure d'entretenir des familles polygyniques, alors que la majorité de la population connaissait des relations monogames⁷. Ce n'est pas le cas dans plusieurs pays africains où une part importante de la population vit sous un régime matrimonial polygamique. Alors que la majorité des femmes mariées peuvent l'être en union polygame, en revanche, quelle que soit la société, la polygamie ne concerne toujours qu'une minorité d'hommes. Rappelons cependant que même dans une société polygame, une certaine proportion d'hommes et de femmes ne vivront jamais dans une union polygamique au cours de leur vie, mais tous (et les femmes plus particulièrement) sont exposés au risque de connaître ce type d'union⁸. En réponse à cette menace, bien des femmes ne partagent pas leurs revenus avec le mari, voire le poussent même à dépenser pour faire obstacle à un nouveau mariage. Dans une union polygame, à la défiance envers l'époux s'ajoute la méfiance vis-à-vis des co-épouses : la dépendance et la soumission des co-épouses sont renforcées par la compétition et les inégalités instituées entre elles (Hertrich et Locoh, 1999 ; Yana, 1997). La femme ignore tout de ce

⁵ Une des conséquences sociales majeures de l'écart d'âges entre conjoints concerne le veuvage des femmes. En effet, l'écart d'âges au mariage conjugué à une espérance de vie légèrement supérieure accroît le temps de veuvage. La durée moyenne du veuvage estimé par Tiemoko (1999) varie de 7 ans en Tunisie ou au Burundi à plus de 15 ans en Côte d'Ivoire et en Guinée, à 17 ans au Sénégal et à 18,4 ans au Mali.

⁶ Séraphin Ngondo A Pitshandenge (1996) présente un exemple de polyandrie en voie de disparition chez les Bashilele du Zaïre. Chez les Kotokoli (Togo) la pratique de l'exogamie clanique favorise la liaison avec un amant officiel au village d'origine, liaison d'autant plus tolérée que le premier mari est originaire d'un autre village et réside donc ailleurs (Tchak, 1999).

⁷ Selon Jack Goody (1985), dès le IV^e siècle, l'Église avait pris des positions concernant le concubinage, mais il attribue au pape Grégoire VII (1073-1085), la condamnation explicite du concubinage et de la polygynie en Europe. « *La concubine était membre de la maisonnée et ses enfants avaient droit à l'héritage du père. L'Église élimina peu à peu les privilèges traditionnels de la concubine et de sa progéniture.* ».

⁸ Dans bien des ménages monogames le mari n'hésite pas à utiliser la menace de la polygamie pour « *assagir* » son épouse (Fainzang et Journet, 1988 ; Hertrich et Locoh, 1999).

qui se passe entre son mari et sa (ou ses) co-épouse(s). La polygamie pourrait être définie comme une double (voire triple) monogamie : monogamie séquentielle pour chaque femme (quelques jours par semaine) et monogamies juxtaposées pour les hommes (Fainzang et Journet, 1988).

La plupart des tentatives d'explication de la polygamie se fondent sur une perception ruraliste des sociétés africaines, dans le cadre d'un mode de production particulier : une économie de subsistance faiblement mécanisée, dans laquelle le rôle des femmes comme productrices de produits vivriers est important. La polygamie dans ce contexte est conçue comme étant « *peu coûteuse* » et « *rentable pour l'homme* » (Boserup, 1970). Cette argumentation économique est contestée par Jack Goody (1973) qui souligne que les taux de polygamie les plus élevés sont en Afrique de l'Ouest alors que c'est en Afrique de l'Est que les femmes cultivent le plus. Pour lui, les causes de la polygamie sont avant tout d'ordre sexuel et reproductif, plutôt qu'économique et productif. La polygamie permet à l'homme de maximiser sa descendance. L'union polygame est aussi le moyen de concilier la sexualité masculine avec certains interdits comme le respect de l'abstinence post-partum. La polygamie c'est aussi le moyen de concilier les préférences du groupe en matière matrimoniale et les préférences individuelles (et sentimentales) (Fainzang, Journet, 1988).

D'autres auteurs avancent des explications plus politiques ; ils soulignent la cohérence interne du système matrimonial et d'une organisation sociale où le pouvoir est aux mains des aînés (Meillassoux, 1975). Ici la polygamie est perçue comme un moyen de préserver le pouvoir des aînés sur les cadets dans les sociétés où l'accès aux femmes est contrôlé par les aînés. Pour Abdoulaye Bara Diop (1985), il y a plusieurs facteurs favorables à la polygamie : elle permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage socio-politique. Elle représente un apport économique, car la femme par son travail ou ses cultures dans ses champs personnels contribue à l'entretien du ménage. Ce partage des tâches est parfois recherché par certaines femmes surtout en milieu rural, allant même jusqu'à proposer une seconde épouse à leur mari. La production d'enfants permet d'avoir une main-d'œuvre plus nombreuse et d'espérer une prise en charge par les enfants durant la vieillesse. La polygamie est aussi un élément d'ostentation et de prestige pour certaines catégories privilégiées.

Si dans de nombreux pays africains, l'Islam a sacralisé la polygamie, il ne l'y a jamais instituée. Au contraire, alors que traditionnellement, en cas de polygamie, le nombre d'épouses n'est pas limité, l'Islam limite ce nombre à quatre. Le Coran ne prône pas la polygamie, au contraire il en a restreint la pratique : par exemple, le principe de la stricte égalité entre les épouses est une condition bien difficile à respecter⁹. Contrairement à l'opinion commune, la pratique de la polygamie est très rare dans les pays maghrébins et arabes¹⁰. Ainsi en Algérie la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés est passée de 15 % en 1886 à 1,5 % en 1986 (Tabutin, 1974 ; Ajbilou, 1998). Cette proportion était d'environ 3 % en Égypte dans les années 1980 (Fargues, 1987), de 3,4 % au Maroc en 1992 (Ajbilou, 1998). Dans ces régions, la fréquence du phénomène va en diminuant et tend à disparaître comme en Tunisie où la polygamie a été abolie. Au regard des faibles taux de polygamie dans d'autres pays musulmans comme la Mauritanie (18 % de femmes en union polygyne¹¹), et des taux élevés de polygamie dans certains pays peu islamisés comme le Bénin ou le Togo, on peut se demander quelle est l'influence réelle de l'Islam sur les comportements polygamiques. En Afrique subsaharienne, la religion musulmane semble plutôt avoir canalisé des pratiques traditionnelles plus anciennes en les légitimant.

⁹ Selon l'Ayatollah Mortadhâ Motahhary (s.d.), des sources aussi bien chiïtes que sunnites ont rapporté ce hadith (récit, parole) du Prophète : « *Quiconque a deux épouses et ne les traite pas avec égalité, en montrant un penchant [ou une préférence] pour l'une d'elles, sera traité le Jour de la Résurrection de telle sorte qu'un côté de son corps sera traîné par terre en le conduisant vers l'Enfer.* »

¹⁰ La polygamie dans le monde arabe semble avoir surtout frappé les esprits occidentaux comme le font remarquer différents auteurs (Fargues, 1986 ; Goody, 1985). La polygamie n'a concerné et ne concerne qu'une petite minorité de la population dans les pays du Moyen-Orient.

¹¹ Fargues (1986) fait remarquer que la polygamie, dans ce pays, concerne très peu les femmes arabes (environ 3 % des femmes mariées sont en union polygame).

Quelles que soient ses justifications, la polygamie possède souvent un statut légal et une reconnaissance comme un régime matrimonial au même titre que la monogamie. Dans plusieurs pays, la législation prévoit différents régimes matrimoniaux au choix des conjoints (Mali, Sénégal, Togo). Dans d'autres pays, l'abolition de la polygamie, comme en Guinée (1962) ou en Côte d'Ivoire (1964), n'a pas entraîné sa disparition (24 % des hommes mariés sont polygames en Côte d'Ivoire en 1988) (Klissou, 1995).

2.1. Les conditions démographiques de la polygamie

Les mécanismes démographiques qui rendent possible la polygamie sont relativement bien cernés (Pison, 1986 ; Pilon, 1991). Qui dit polygamie, dit plus de femmes mariées que d'hommes. Mais, contrairement à une idée encore largement répandue, surtout en Afrique, la polygamie ne résulte ni d'un excédent naturel des femmes au sein de la population, ni d'une ponction de femmes dans des sociétés voisines, ni du célibat définitif d'une partie importante des hommes. En fait l'« *excédent de femmes* » est le produit de pratiques matrimoniales favorisées par un certain contexte démographique : un écart d'âges important au premier mariage (les femmes se marient beaucoup plus jeunes que les hommes), conjugué à une pyramide des âges allant en s'élargissant sont les deux conditions essentielles pour la réalisation d'une polygamie massive. Les hommes se mariant avec des femmes de 5 à 15 ans plus jeunes qu'eux, ils ont l'impression d'être sur un marché matrimonial déséquilibré où les femmes sont plus nombreuses. L'écart d'âges entre conjoints est bien plus grand dans une union polygame que dans une union monogame (respectivement 14,5 ans et 10,4 ans au Mali ; 11 et 7,6 ans au Bénin par exemple) (Barbieri et Hertrich, 1999). D'autres facteurs favorisent le système : un remariage rapide et fréquent des femmes divorcées ou veuves ; un célibat définitif féminin quasi inexistant ; une mortalité masculine aux âges élevés induisant le veuvage pour plusieurs femmes¹² ; une croissance démographique qui accentue les déséquilibres entre les générations successives (Pison, 1986 ; Goldman et Pebley, 1989 ; Pilon, 1991).

Combinées à des systèmes de parenté et de mariage spécifiques, ces causes et ces conditions démographiques de la polygamie en font une institution clé du fonctionnement des sociétés concernées, dont les implications psychologiques, sociales et économiques sont multiples. Dans des sociétés où le mariage reste une urgence, la concurrence entre les femmes est intensifiée par leur surnombre relatif sur le marché matrimonial. Si certaines femmes tardent trop à se marier, elles risquent de rester célibataires ou d'avoir à accepter un premier mariage avec un homme déjà marié (Antoine, Nanitelamio, 1996). Mais qui dit polygamie dit également concurrence matrimoniale entre les hommes de diverses générations (Clignet, 1997), les aînés subtilisant les femmes aux cadets.

2.2. De l'Est à l'Ouest de l'Afrique : de plus en plus de polygames

On relève en Afrique sub-Saharienne d'importantes variations, selon la région ou le système de lignages, dans la pratique de la polygamie. C'est en Afrique de l'Ouest que le phénomène est le plus répandu (le rapport M des femmes mariées aux hommes mariés, corrigé des déséquilibres d'effectifs dus aux migrations, dépasse 1,3 dans la plupart des cas), sauf parmi les populations nomades du Sahel et du Sahara (Lesthaeghe *et al.*, 1989). Ce rapport est moins élevé en Afrique centrale et orientale (M ne dépasse 1,3 que pour quelques régions) et surtout en Afrique australe (où M atteint à peine 1,2). En outre, c'est dans les sociétés à structure patrilinéaire ou bilinéaire que la pratique de la polygamie est la plus répandue.

Pour les années précédant les indépendances, Étienne van de Walle (1968) fait état d'une incidence de la polygamie, chez les hommes mariés, allant de 17 % au Congo (1956-57) à 38 % en Guinée (1954-55). Pour la période suivante, selon les travaux de Georgia Kaufmann *et al.* (1988), la

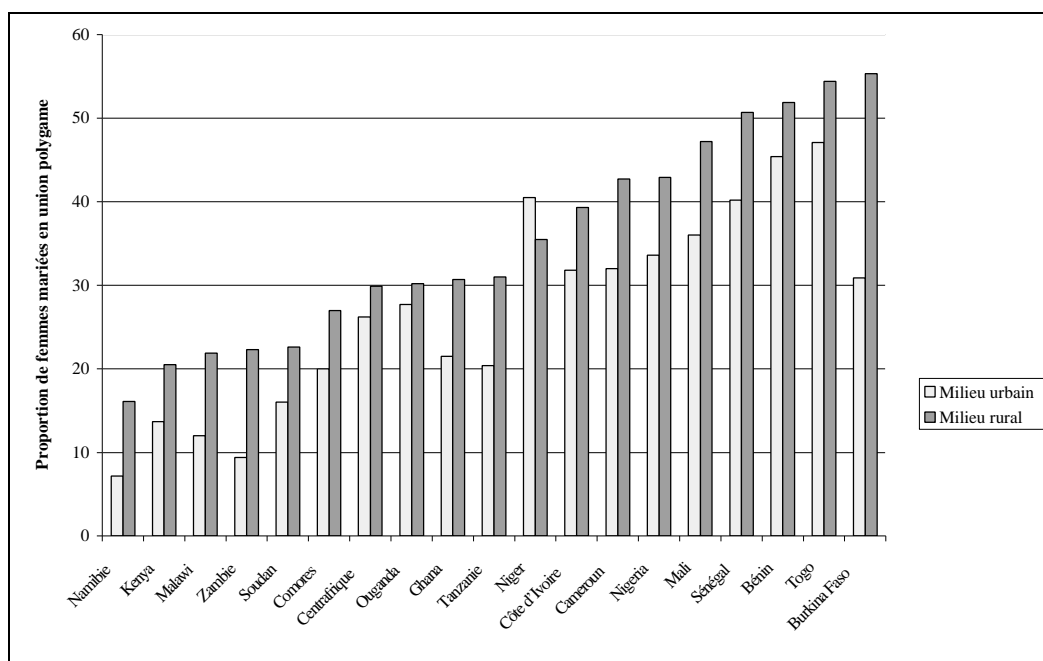
¹² Le lévirat mérite une mention particulière : cette pratique signifie qu'en cas de décès d'un homme marié, sa ou ses veuves doivent être reprises par un cadet ou un autre parent du défunt, eux-mêmes pouvant être déjà mariés.

proportion de femmes mariées vivant en union polygamique varie entre 16,1 % au Zaïre¹³ en 1975 et 51,8 % au Sénégal en 1976. Là où il est possible de disposer des données pour des périodes différentes, la tendance indique une stabilité relative du phénomène (Kaufmann *et al.*, 1988). La zone de haute polygamie est centrée sur l’Afrique de l’Ouest, tant dans les régions côtières que sahéliennes, où près d’une femme mariée sur deux vit en union polygame, même en ville. C’est principalement au Togo, au Bénin et au Burkina-Faso que la fréquence de la polygamie est la plus importante, devant le Sénégal et le Mali. Dans les pays bordant le Golfe de Guinée, dans une même aire culturelle, la polygamie est nettement moins élevée dans les deux pays anglophones (Ghana et Nigeria) que dans les pays francophones voisins (Côte d’Ivoire, Togo et Bénin).

2.3. La polygamie se maintient en ville

Les résultats des EDS montrent une disparité des niveaux de polygamie entre le milieu urbain et le milieu rural (figure 2.1). Les zones de basse polygamie sont situées en Afrique orientale et australe, où, en milieu rural, de 11 à 31 % des femmes mariées sont en situation de polygamie contre 7 à 20 % en villes. Dans l’ensemble de l’Afrique subsaharienne, le niveau de polygamie est nettement plus élevé en milieu rural, en particulier en Afrique australe. Plus la pratique de la polygamie est importante dans un pays, plus les écarts entre milieux urbain et rural s’estompent. Seul le Niger présente un profil différent : la pratique de la polygamie est plus élevée en milieu urbain, où ce type d’union concerne des couches aisées de la population.

Figure n° 2-1 : Proportion de femmes mariées en union polygame en milieu rural et en milieu urbain



Source : à partir des EDS

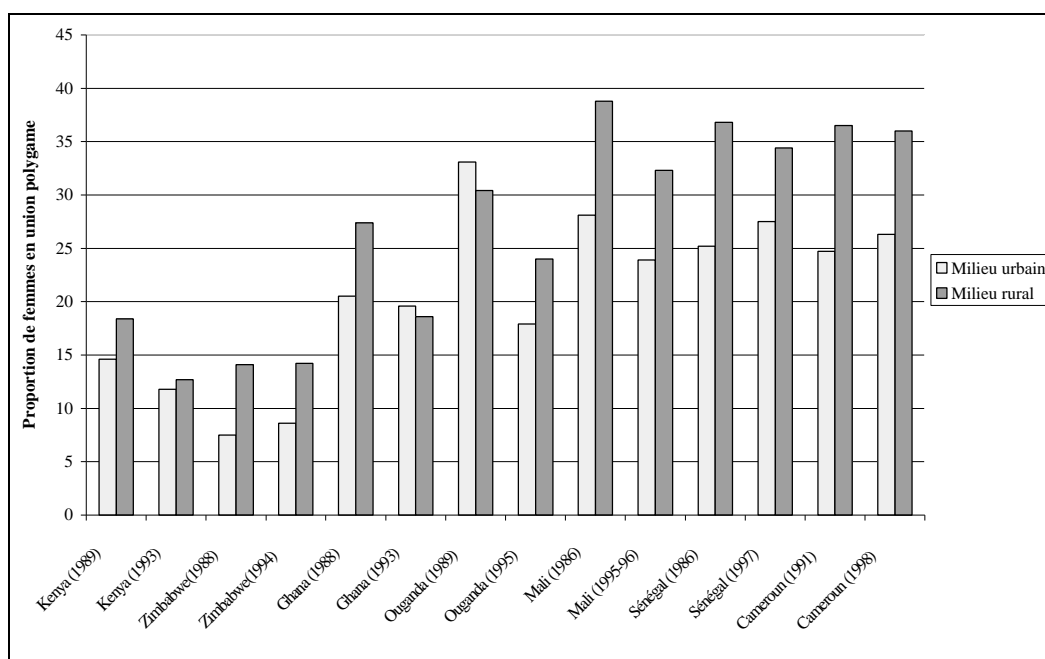
Cette analyse globale doit cependant être complétée en examinant le comportement des jeunes générations, en principe porteuses des mutations en cours. Considérons les proportions de femmes en union polygame chez les femmes mariées de 20-24 ans au moment de l’enquête dans les EDS. En milieu rural, on retrouve la même évolution que celle décrite précédemment pour l’ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans. La polygamie augmente d’est en ouest avec un maximum de 45 % des jeunes filles mariées à un polygame en milieu rural au Burkina-Faso et des proportions voisines dans les campagnes togolaises et béninoises. Dans l’ensemble, la proportion de polygames est réduite de

¹³ Rebaptisé depuis République démocratique du Congo.

25 % en milieu urbain par rapport à la campagne. Quelques pays font exception à la règle, comme le Burkina-Faso ou le Zimbabwe, pays où en milieu rural la proportion de jeunes femmes en union polygame est inférieure de moitié à celle du milieu urbain, tandis que dans plusieurs pays (Kenya, Togo, Ghana, Soudan, Ouganda) les proportions de jeunes femmes en situation de polygamie en milieu urbain et en milieu rural sont voisines ou plus importantes en milieu urbain comme au Niger ou au Burundi.

Dans certains pays on possède plusieurs observations provenant de différentes EDS successives (figure 2.2). On remarque alors que la situation n'évolue dans le temps que pour certains d'entre eux seulement. La proportion de jeunes femmes en polygamie diminue au Kenya, au Ghana (en milieu rural), au Mali, nettement en Ouganda, mais la situation reste inchangée (ou montre une légère tendance à l'augmentation du phénomène en ville) au Cameroun ou au Sénégal.

Figure n° 2-2 : Proportion de femmes qui vivent en union polygame parmi les femmes âgées de 20-24 ans actuellement en union.



Source : à partir des EDS

Le milieu urbain par sa structure et le mode de production qu'il propose, ainsi que les idées nouvelles et les nouveaux modes de vie y ayant cours, aurait dû être contraignant pour l'institution de la polygamie (Gendreau et Gubry, 1988 ; Chojnaka, 1980). En effet, l'aspiration au mode de vie et aux valeurs familiales des pays occidentaux véhiculés par les médias, aurait pu entraîner une disparition progressive de la polygamie dans les milieux urbains (Burnham, 1987 ; Clignet, 1987 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989). On vient de le voir, cela n'est guère le cas : l'urbanisation ne semble pas constituer un obstacle à la polygamie. La polygamie peut même favoriser de nouvelles répartitions des activités au sein du ménage urbain. Ainsi au Mali, selon Richard Marcoux (1997), les femmes dans les ménages polygames sont davantage susceptibles de mener des activités rémunératrices, car déchargées de certains travaux domestiques.

Dès la fin des années 1950, Paul Mercier (1960), avait dressé le même constat pour des villes sénégalaises comme Dakar ou Thiès : la vie urbaine n'entraîne pas une diminution rapide du taux de polygamie. Le même auteur distinguait deux phases dans l'évolution du phénomène en ville : « dans une première phase la tradition rurale favorable à la polygamie garderait toute son influence et jouerait à plein dès qu'un certain niveau de revenus serait atteint », dans une seconde phase les aspirations à un autre genre de vie se développeraient et favoriseraient la monogamie. Les phases

favorables ou défavorables à la polygamie en milieu urbain se chevauchent (Mercier, 1960). Luc Thore (1964), également très nuancé dans ses analyses de la polygamie, souligne la complexité du phénomène en notant la coexistence d'attitudes ambivalentes : opposition de principe à la polygamie et adhésion en ce qui concerne les conduites. Parlant des grandes villes zairoises, Séraphin Ngondo A Pitshandenge (1992) fait remarquer que la polygamie, jusque là caractéristique du milieu rural, a atteint plusieurs grandes villes du Zaïre : « *l'intrusion de la polygamie dans le milieu urbain peut être considérée comme un fait révolutionnaire* » car elle intervient malgré l'hostilité structurelle de l'environnement urbain (difficulté de logement, discrimination sur le plan légal, respectabilité attachée à la monogamie, interdiction de ce mode d'union par des religions judéo-chrétiennes, etc.). L'auteur se demande si, dans le cas du Zaïre, on n'assiste pas à une ruralisation des comportements en milieu urbain. Il avance également l'hypothèse que (tout au moins en Afrique Centrale) la polygamie touche davantage les jeunes générations moins affectées par le modèle colonial.

En ville, au niveau individuel, peu de caractéristiques socio-économiques des hommes sont discriminantes vis-à-vis de la polygamie. Tous les milieux sociaux sont concernés (Clignet, 1975 et 1987 ; Timæus et Reynar, 1998) : ni l'éducation du mari, ni l'activité dans le secteur moderne, ni même l'ethnie ne semblent affecter la pratique de la polygamie dans les villes africaines. À Dakar ou à Bamako, par exemple, la plupart des hommes sont potentiellement polygames (Antoine et Nanitelamio, 1996). Tous les hommes ne deviennent pas polygames (environ un sur deux le sera à un moment de sa vie), mais aucun facteur socio-économique ne permet de prévoir qui le sera. Cependant les périodes de non-emploi et de précarité réduisent fortement l'entrée en union polygame à Dakar (la chance de devenir polygame est divisée par 3) (Antoine *et al.*, 1998). À Bamako deux catégories socio-professionnelles présentent des chances plus élevées de devenir polygame : les petits patrons et les travailleurs indépendants employant de la main d'œuvre, c'est-à-dire « *deux groupes dont les modalités d'accumulation ou d'enrichissement s'inscrivent dans une logique d'économie familiale* » (Marcoux et Piché, 1998). La polygamie se maintient tant à la campagne qu'en ville et sa dynamique mérite d'être expliquée.

2.4. La perception démographique de la polygamie

La plupart des mesures de la polygamie présentent une certaine faiblesse car elles se réfèrent essentiellement à des données du moment et ne donnent donc qu'une image statique et figée de cette pratique¹⁴. La perception démographique de la polygamie reste fortement marquée par la perspective masculine. L'intensité du phénomène, mesurée par le *nombre moyen d'épouses par homme polygame*, varie généralement entre 2,0 et 2,5. La forme la plus courante est la bigamie ; elle concerne plus de 80 % des polygames. Le nombre moyen d'épouses par homme marié, généralement compris entre 1,02 et 1,50, augmente avec l'âge (Gendreau et Gubry, 1988). Le *taux de polygamie* couramment utilisé donne la proportion des hommes mariés en union polygame. Cet indice se situe le plus souvent en dessous de 30 %. Mais vu du côté des femmes, la réalité est tout autre : par exemple, alors qu'en 1985 un peu plus d'un tiers (35 %) des hommes Moba-Gurma (Nord-Togo) mariés étaient polygames, plus de la moitié (57 %) des femmes mariées vivaient en union polygame (Pilon, 1991). La prise en compte de l'âge montre, pour cette même population, que, dès l'âge de 25 ans, plus de la moitié des femmes sont en union polygame, la proportion tournant autour de 70 % chez les femmes de cinquante ans. Pour les hommes, il faut attendre l'âge de 50 ans pour que les polygames deviennent majoritaires (autour de 60 %). Ces chiffres peuvent évidemment varier d'une population à l'autre, mais sans remettre en cause ces différences entre sexes, qui recouvrent des dynamiques et des vécus très différents.

¹⁴ Par exemple, Pilon (1991) a relevé que l'intensité de la polygamie est sous-évaluée par les mesures du moment de presque 25 % pour les Lobi-Dagara du Burkina-Faso et les Moba-Gourma du Nord-Togo, et ce à tous les âges. Au Bénin, Donadjé (1992) fait la même remarque. Selon lui l'importance de la sous-estimation varie de 18 % à 54 % entre les hommes de 20 ans et ceux de 55 ans, surtout en raison des changements de situation matrimoniale plus fréquents aux âges avancés.

Trois indicateurs permettent de résumer l'intensité de la polygamie : la proportion de femmes mariées et d'hommes mariés en union polygame ainsi que le nombre moyen d'épouses par homme polygame. À titre d'exemple, le tableau 2.1 présente ces indicateurs dans les villes de Bamako et Dakar.

Tableau n° 2-1 : Indicateurs de polygamie à Dakar et Bamako

Indicateurs	Dakar	Bamako
Proportion de femmes mariées en union polygame (en %)	66,3	64,2
Proportion de polygames parmi les hommes mariés (en %)	28,1	25,1
Nombre moyen de femmes par homme polygame (à 50 ans)	2,2	2,4

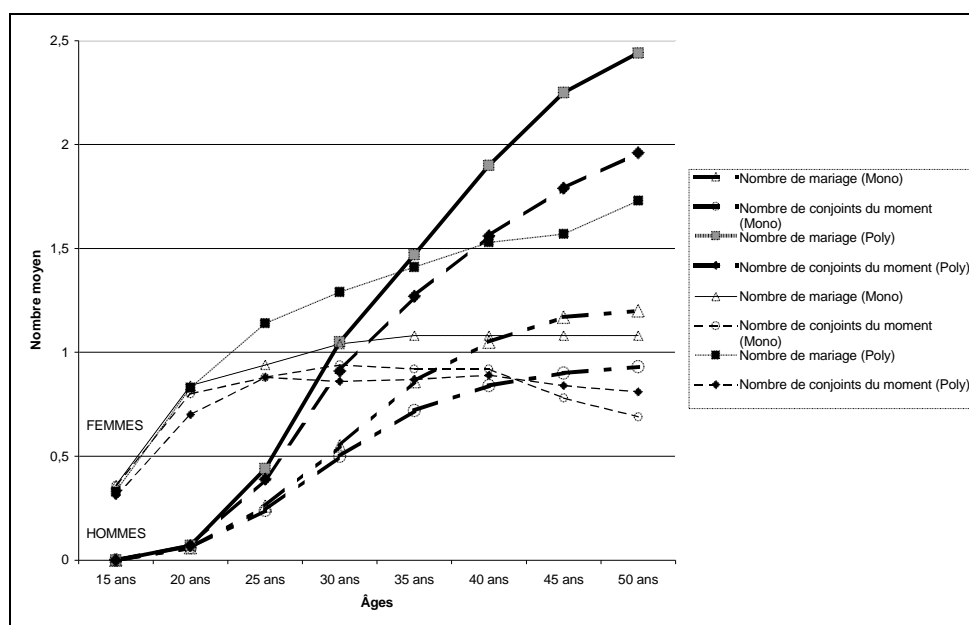
Source : Antoine, Djiré et Nanitelamio, 1998

Ces indicateurs varient dans le temps, comme l'illustrent quelques données concernant Dakar. En 1955, les femmes âgées de 50-54 ans avaient en moyenne connu 1,71 union (Service de la statistique, 1962) et, en 1989, un peu moins de 1,63 (Antoine, Djiré et Nanitelamio, 1998). À cette dernière date, 47 % des femmes âgées de 50-54 ans vivaient dans une union polygamique à Dakar. C'est à cet âge que la proportion est la plus forte. Elle diminue par la suite du fait du veuvage. Chez les hommes âgés de 55-59 ans la proportion de polygames est passée d'environ 30 % au recensement de 1955, à 40 % au recensement de 1976, pour atteindre 45 % en 1989. Alors qu'en 1955, les hommes de 60 ans avaient connu en moyenne 2,6 mariages, ce nombre tombe à 2,2 en 1989 ; en revanche, au même âge les hommes n'avaient en 1955 que 1,45 épouses en moyenne alors qu'en 1989 ils en ont 1,70. Cette variation indique une moindre mobilité matrimoniale et peut-être une plus grande pratique de la polygamie à Dakar ces dernières années.

Une autre façon d'appréhender la dynamique de la polygamie c'est de comparer le nombre moyen de mariages et le nombre moyen de conjoints pour les hommes et les femmes. Dans un même groupe de générations d'hommes et de femmes¹⁵ âgés de plus de 45 ans (génération 1930-1944) au moment de l'enquête, nous avons considéré deux sous-populations : les personnes qui ont connu au moins une période en union polygame au cours de leur vie et celles qui sont restées en union monogame. Les courbes de la figure 2.3 donnent le nombre moyen de mariages et le nombre moyen de conjoints à différents âges. À 15 ans aucun homme n'est marié alors que les femmes ont déjà connu en moyenne 0,34 mariage (environ une femme sur trois est déjà mariée). Par le jeu des divorces et des remariages la courbe du nombre de mariages s'éloigne de celle du nombre de conjoints (à chaque âge on a connu plus de mariages que l'on a de conjoints). L'écart est particulièrement grand pour les hommes ayant été à un moment de leur vie polygames. À 50 ans, ils ont connu en moyenne 2,44 mariages, mais ils n'ont en moyenne que 1,96 épouse ; en effet, parmi ces polygames certains sont redevenus monogames. On le voit sur ce graphique, la polygamie masculine est tardive (après l'âge de 40 ans) et se limite le plus souvent à la bigamie. En définitive, à cause du divorce, les hommes polygames au cours de leur vie n'arrivent pas à maximiser le nombre d'épouses. Les polygames n'ont en moyenne que 1,96 femme. La polygamie accélère surtout la rotation des conjoints. Chez les monogames, l'écart entre le nombre de mariages et le nombre de conjoints est moins grand, laissant supposer une stabilité plus grande dans les unions monogames que dans les unions polygames.

¹⁵ Sur la figure 5 les hommes sont en trait gras et les femmes en trait fin.

Figure n° 2-3 : Comparaison du nombre d'unions et du nombre de conjoints du moment pour les hommes et les femmes de la génération 1930-44 (Dakar,1989)



Source : à partir des données enquête Dakar (IFAN-ORSTOM)

Du côté des femmes, on peut dresser un constat similaire. Les femmes qui ont vécu à un moment ou l'autre de leur vie dans une union polygame ont connu nettement plus de conjoints que leurs consœurs ayant toujours vécu en monogamie (à 50 ans, respectivement 1,73 mariage et 1,08 mariage). Les femmes en union monogame divorcent nettement moins que les femmes en union polygame¹⁶. Par contre le nombre de conjoints entre 25 et 40 ans reste autour de 0,9 indiquant qu'à aucun âge, la totalité des femmes est en union.

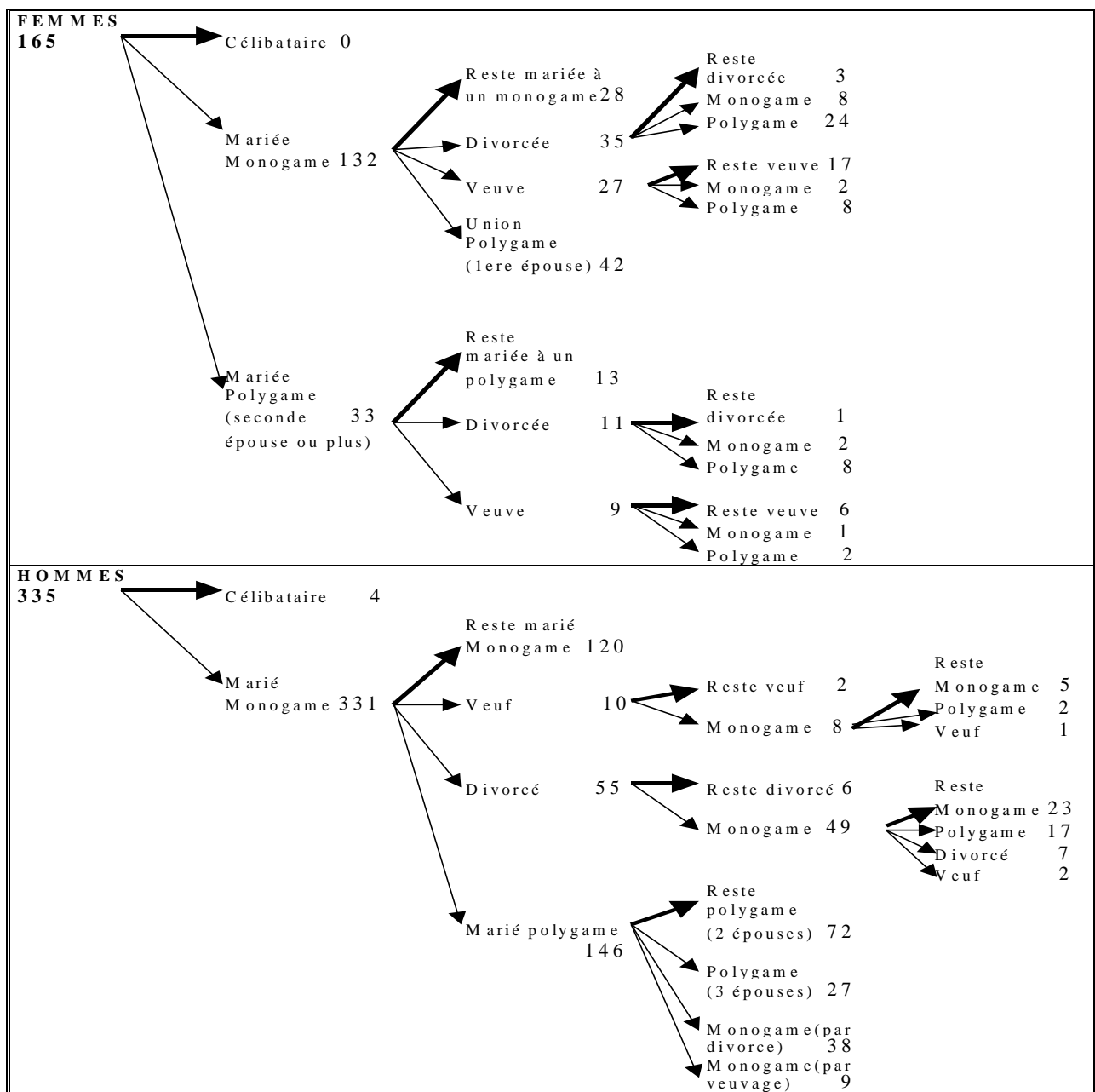
La situation matrimoniale évolue donc tout au cours de la vie de la personne ; elle est notamment soumise aux aléas de la mortalité et dépendante des rapports entre conjoints. Le cycle de vie matrimoniale des individus est très différent selon le sexe : si tout homme polygame a d'abord été monogame, une femme peut passer directement du célibat à la polygamie en épousant un homme déjà marié. Un homme (ou une femme) en union monogame, veuf(ve) ou divorcé(e) à l'instant t peut avoir été en union polygame auparavant (une mesure plus juste de la polygamie devrait prendre en compte cette dimension temporelle). Alors qu'un homme marié, veuf ou divorcé pourra facilement se remarier avec une jeune femme célibataire, le remariage d'une femme veuve ou divorcée se fera d'autant plus probablement avec un homme déjà marié que la femme est âgée. Il n'est pas rare de voir une femme divorcer de son mari devenu polygame et épouser par la suite un homme déjà marié. L'on devine ainsi toute la complexité de ces histoires de vie matrimoniale et leur spécificité selon que l'on se place du point de vue des hommes ou des femmes.

La figure 2.4 illustre l'exemple de deux cohortes féminine et masculine de personnes âgées de 45 à 59 ans à Dakar. Les « *dilemmes matrimoniaux* », selon l'expression de Rémi Clignet (1997), sont de nature différente pour les hommes et les femmes. Toutefois la situation semble plus complexe qu'il ne la présente. Selon lui les hommes ne sont confrontés qu'à une série d'alternatives « *une épouse supplémentaire ou divorce* », alors qu'une pluralité de possibilités attend les femmes. Les choix possibles sont également multiples pour les hommes mais ils sont davantage maîtres du jeu, surtout en cas de polygamie, que les femmes.

¹⁶ La polygamie favorise le divorce (voir infra), mais aussi la femme divorcée n'a guère d'autre choix que d'épouser un polygame.

À Dakar, tant pour les hommes que pour les femmes, le statut de divorcé n'est souvent qu'un statut transitoire. Parmi nos 331 hommes mariés (et donc monogames au début de leur vie matrimoniale), 165 se sont retrouvés à un moment ou l'autre de leur vie polygames et 166 ne l'ont jamais été. Parmi les 165 femmes, 107 au moins ont été à un moment ou l'autre de leur vie en union polygame. Toutefois il s'agit d'une sous-estimation car, parmi les 35 divorcées et les 27 veuves qui avaient débuté leur vie matrimoniale par une union monogame, on ignore si cette union s'est ensuite transformée en union polygame¹⁷. Le remariage des femmes est fréquent, en particulier celui des femmes divorcées : des 46 divorcées seules 4 sont demeurées dans ce statut ; 42 se sont remariées dont 32 femmes ont rejoint un ménage polygame. Le divorce apparaît comme une forme de résistance à une polygamie imposée, par contre le remariage conduit à une polygamie choisie.

Figure n° 2-4 : Dilemmes matrimoniaux féminins et masculins (Personnes âgées de 45 à 59 ans)



Source : schéma établi à partir des données de l'enquête biographique IFAN-ORSTOM, 1989

¹⁷ En effet, il est difficile de reconstituer à partir des femmes le parcours matrimonial de leurs différents conjoints (voir chapitre 26).

2.5. Polygamie et divorce

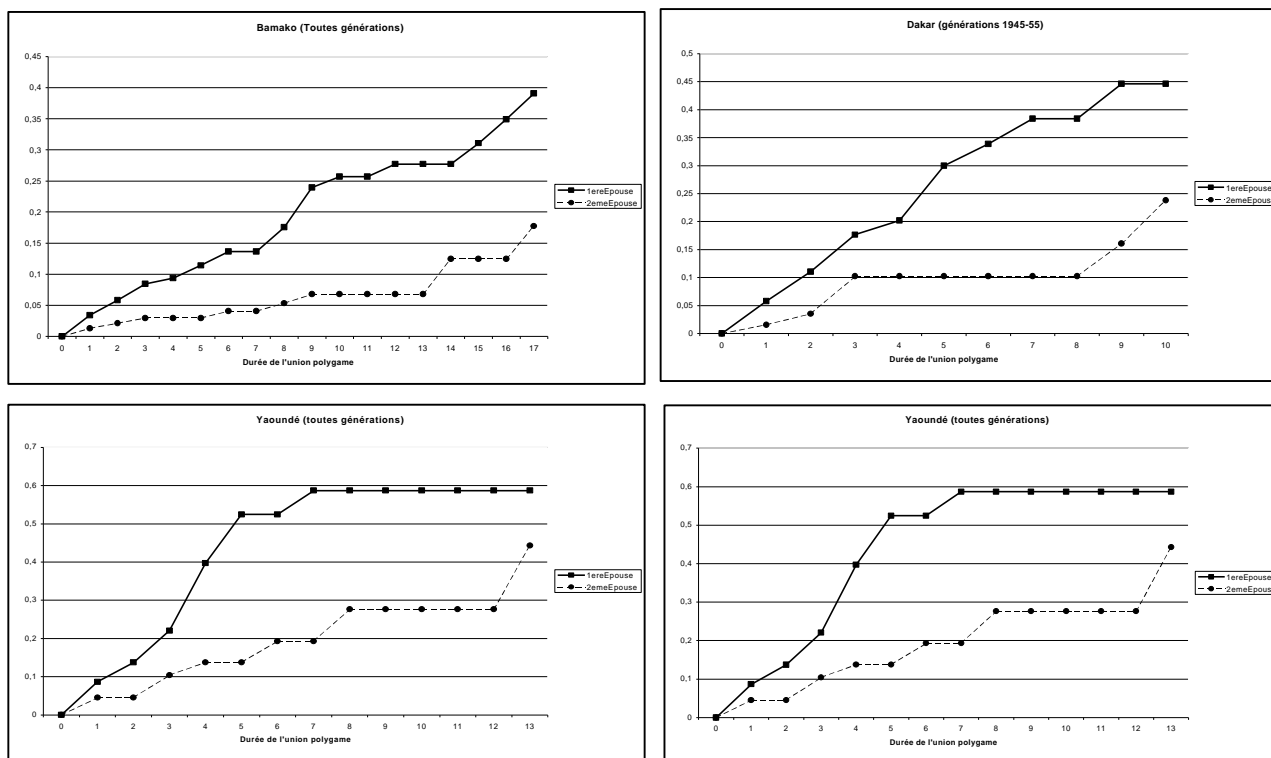
Les régions à forte polygamie se caractérisent également par une dissolution des unions plus fréquente, suivie de remariage rapide. Cependant l'évolution de l'instabilité des unions demeure assez mal connue en Afrique. La proportion de femmes qui reste en l'état de divorcée est faible dans la plupart des pays. Ainsi au Burkina Faso elle varie entre 1,8 % à 20-24 ans et 1 % à 45-49 ans, pays où la fréquence de la polygamie est élevée. Cependant malgré cette très faible proportion de femmes restant divorcées, on peut relever que près d'une femme de plus de 35 ans sur quatre a déjà connu plusieurs unions (EDS, Burkina-Faso), dénotant un remariage rapide. La polygamie permettant un remariage plus fréquent, entraîne probablement une diminution de la proportion de divorcées. Au Ghana par contre la proportion de divorcées augmente selon le groupe d'âges, passant de 5,2 % à 20-24 ans à 12,8 % à 45-49 ans (EDS Ghana). La situation est donc variable suivant les pays et les cultures, les législations et le statut de la femme.

On ignore presque tout de l'évolution de la fréquence du divorce ainsi que de ses déterminants (Kaufmann *et al.*, 1988). On estime qu'environ 40 % des femmes mariées avant l'âge de 20 ans deviennent veuves ou divorcées avant 50 ans (Lesthaeghe *et al.*, 1989). Chez les femmes, le divorce ou la séparation est plus important au cours des dix premières années de mariage et surtout aux jeunes âges (Smith *et al.*, 1984)¹⁸. Les ruptures d'union sont souvent masquées par les remariages rapides. Le divorce remet en cause les alliances entre familles nouées lors du mariage, il apparaît de ce fait comme un désordre et revêt donc un caractère discret dont on évite de parler (Locoh et Thiriati, 1995). C'est chez les femmes ayant passé l'âge de la reproduction que le remariage devient plus difficile. L'activité professionnelle apparaît comme un facteur important du divorce. Elle est associée à une possibilité d'indépendance financière de la femme qui est alors susceptible d'assumer économiquement sa propre charge et celle de ses enfants dans un éventuel divorce (McDonald, 1985 ; Burnham, 1987). Pour les femmes ayant exercé un emploi avant le mariage et qui ne l'exercent plus après le mariage, le risque de divorce est plus faible : l'insécurité économique dissuade probablement ces femmes de divorcer. Le divorce est parfois une stratégie de promotion sociale des femmes grâce à un remariage avec un homme plus aisé financièrement. Indépendamment de ces considérations matérielles, la femme qui se remarie prend davantage d'autonomie vis-à-vis de son nouveau conjoint (Dial, 1999).

La venue d'une seconde épouse apparaît comme le principal facteur de divorce de la première épouse à Dakar (voir DIAL DT/2002-05). Pourtant, selon certains travaux anthropologiques, plusieurs facteurs viennent freiner le divorce de la première épouse. En effet, le premier mariage scelle souvent une alliance entre les familles (Fainzang, Journet, 1988). Même si l'arrivée d'une seconde épouse n'est pas une cause légitime de divorce, il semble bien que, dans les unions polygames urbaines, les premières épouses divorcent plus que les secondes. Le premier mariage est souvent un mariage prescriptif, vécu parfois comme une contrainte dont la femme tente de se libérer par le divorce (Locoh et Thiriati, 1995).

¹⁸ Au Sénégal on compte même 17 % des unions dissoutes dans les cinq premières années du mariage (Smith *et al.*, 1984)

Figure n° 2-5 : Divorce ou séparation avec la première ou la seconde épouse selon la durée de l'union polygame (en année)



Source : À partir des enquêtes biographiques de Bamako, Dakar et Yaoundé.

On peut considérer que dès le début de l'union polygame, il y a un risque de divorcer ou de se séparer de la première ou de la seconde épouse. Une méthode d'analyse est bien adaptée à l'étude de ce type de risques concurrents : l'estimateur de Aalen¹⁹ (Trussel *et al*, 1992; Courgeau et Lelièvre, 1989). Dans les trois villes étudiées (Bamako, Dakar et Yaoundé) où l'on dispose de données biographiques permettant cette analyse, la tendance est toujours la même : on divorce plus rapidement d'une première épouse que d'une seconde (figure 2.5). L'enquête ne permet pas de savoir qui a pris l'initiative du divorce, mais il y a de fortes chances que ce soit la femme : mise devant le fait accompli de l'arrivée d'une seconde épouse, elle se résoud à quitter son mari. La polygamie n'est pas nécessairement la cause principale, c'est plutôt l'inégalité de traitement ou la rivalité avec la seconde épouse qui entraîne le divorce.

2.6. L'évolution du phénomène

Dans la logique de la théorie de la modernisation, devant se traduire par une transition de la fécondité et une convergence vers le modèle de la famille nucléaire, de nombreux auteurs prédisaient, dès les années soixante, une disparition progressive de la polygamie, notamment sous l'effet de l'urbanisation, de la scolarisation, de l'ouverture aux valeurs occidentales, etc. Les données disponibles montrent que l'institution demeure globalement très prégnante. Le lien avec l'urbanisation, le niveau d'instruction ou le statut socio-économique se révèlent parfois ambivalents ; une ambivalence que renforcerait assurément la prise en compte du phénomène des unions informelles (maîtresses, deuxièmes bureaux...) (Lacombe, 1983 ; Wa Karanja, 1987).

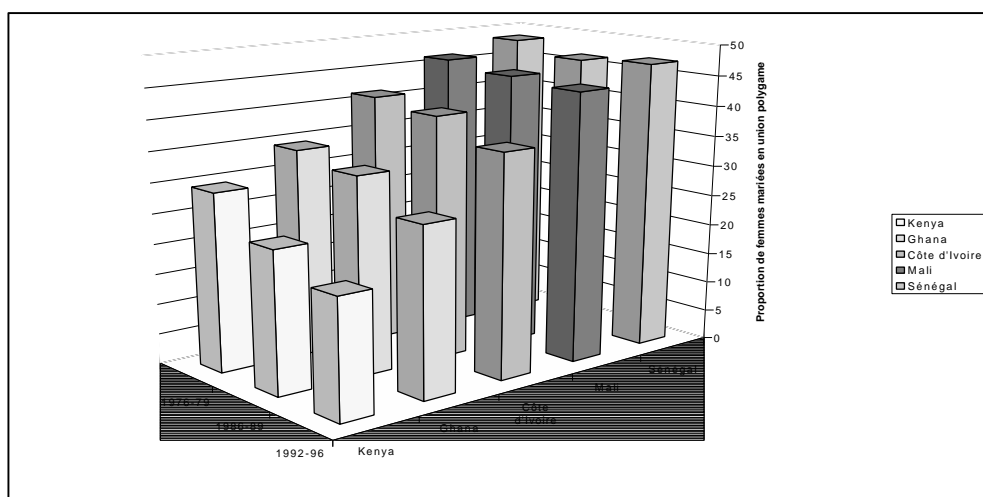
¹⁹ L'interprétation graphique de cet estimateur se fait par la comparaison de pentes des courbes de quotient cumulés instantanés, ce qui permet d'avoir à chaque instant du temps une idée de l'intensité de chacun des risques en question.

Pour certains pays, grâce aux EMF²⁰ et EDS, on dispose de plusieurs évaluations relativement fiables. La figure 8 illustre les cas de cinq pays où l'on peut retracer l'évolution de la proportion de femmes mariées en union polygame. C'est le pays où la proportion de polygames était la plus faible dans les années 70, le Kenya, qui enregistre la baisse la plus importante : la proportion passe de 29,5 % à 19,5 % entre 1977 et 1993, soit une baisse de plus du tiers. De même au Ghana (mais à un rythme plus lent), les unions polygames diminuent. En Côte d'Ivoire durant la même période (entre 1975 et 1994) la baisse n'est que de 5 points (de 41,4 à 36,6 %). Au Mali et au Sénégal, on ne relève pas de variation significative (Antoine, Pilon, 1998).

C'est dans les pays anglophones que le phénomène semble donc le plus nettement en recul. Toutefois, cette mesure de la polygamie masque certains changements. L'indicateur retenu ne concerne que les femmes en union. Si l'on prend en considération l'ensemble des femmes (de 15 à 49 ans) quel que soit leur statut matrimonial, mariées ou non et si l'on calcule la proportion de femmes polygames parmi toutes ces femmes, les changements sont plus notables. Au Kenya, entre 1977 et 1993, la proportion de femmes en union polygame parmi toutes les femmes passe alors de 21 % à 11 %. Même dans un pays comme le Bénin, où la proportion de femmes mariées à un polygame parmi les femmes en union a très peu varié depuis les années 60 (52 % en 1961, 51 % en 1992 et 49,6 % en 1996), le calcul de la proportion de femmes en union polygyne parmi toutes les femmes passe de 43 % à 34 %. Mariage plus tardif et divorce expliquent cette diminution de la fréquence de la polygamie lorsqu'on considère l'ensemble des femmes indépendamment de leur statut matrimonial.

La polygamie joue un rôle important dans les stratégies familiales de contrôle du couple. Lorsque les époux choisissent la monogamie, ils subissent des pressions de l'entourage. Les femmes, qui sont les plus réservées à l'égard de la polygamie, ont souvent des attitudes et des comportements ambigus qui renforcent cette institution, en particulier dans les pays sahéliens. Il est probable que le changement profond de la structure de la population qui résultera bientôt de la baisse de la fécondité constituera le premier frein important à la pratique de la polygamie, en limitant le déséquilibre actuel du marché matrimonial.

Figure n° 2-6 : Évolution de la proportion de femmes mariées en union polygame



²⁰ Enquête mondiale fécondité.

CONCLUSION

Le déclin de la pratique de la polygamie a été prédit par certaines théories anthropologiques. La scolarisation, en retardant l'âge au mariage des femmes, devait contribuer à un accroissement de la population masculine sur le marché matrimonial, entraînant un rééquilibrage défavorable à la pratique de la polygamie.

Ces dernières années, un certain nombre de changements se produisent au sein des sociétés africaines. En particulier, l'accentuation des difficultés économiques provoque un retard important de l'âge au premier mariage et les unions se trouvent davantage fragilisées. Dans la quasi-totalité des pays, l'écart d'âges au premier mariage entre hommes et femmes diminue. L'aspiration à une famille de taille élevée est moindre et les signes d'une transition de la fécondité vont croissant dans nombre de pays (Kenya, Botswana,... mais aussi Sénégal ou Côte d'Ivoire).

Ces changements sensibles au niveau de l'un ou l'autre des facteurs entourant la nuptialité peuvent donc entraîner soit une évolution de la pratique de la polygamie, soit une modification des autres facteurs. Si l'écart d'âges au mariage se réduit, la polygamie ne peut se maintenir qu'à travers un accroissement correspondant du célibat définitif des hommes. Par contre un abandon de la polygamie aurait des implications énormes par rapport au mode d'organisation, de fonctionnement des sociétés concernées ; à commencer par une remise en cause du pouvoir des hommes sur les femmes, des aînés sur les cadets. On le voit, les évolutions en cours ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur la polygamie, mais selon un sens, une temporalité et des mécanismes encore mal connus.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AJBILOU Aziz, 1998. – Analyse de la variabilité spatio-temporelle de la primo-nuptialité au Maghreb (1970-1980). – Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 343 p.

ANTOINE Philippe, DJIRÉ Mamadou et NANITELAMIO Jeanne, 1998. – Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce, *in* : Philippe ANTOINE, Dieudonné OUEDRAOGO et Victor PICHÉ (éd.), *Trois générations de citadins au Sahel*, p. 147-180. – Paris, L'Harmattan, 281 p.

ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1991. – More single women in African cities : Pikine, Abidjan and Brazzaville. *Population, English Selection*, n°3, p. 149-169.

ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1996. – Can polygamy be avoided in Dakar ? *in* : Kathleen SHELDON (éd.), *Courtyards, Markets, City Streets. Urban Women in Africa*, p. 129-152. – Boulder, Westview Press, 342 p.

ANTOINE Philippe et PILON Marc, 1998. – La polygamie en Afrique : quoi de neuf ? – Paris, *La Chronique du CEPED*, n° 28, Janvier-Mars 1998, p. 1-4

BARBIERI Magali et HERTRICH Véronique, 1999. – Écart d'âges entre conjoints et transition de la fécondité en Afrique sub-Saharienne, *in* : UEPA et NPU (éd.), *La population africaine au 21^e siècle*, Volume 2, p. 163-211. – Dakar, 650 p. (Troisième conférence africaine de Population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999).

BOSERUP Ester, 1970. – *Women's role in economic development*. – Londres, George Allen and Win.

BURNHAM P., 1987. – Changing themes in the analysis of African marriage, *in* : David PARKIN et David NYAMWAYA (éd.), *Transformations of African marriage*, p. 37-54. – Manchester, Manchester University Press, (International African Seminars, New Series, n°3).

- CHOJNACKA Helen, 1980. – Polygyny and the rate of population growth. *Population Studies*, n°1, p. 91-107
- CLIGNET Rémy, 1975. – Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux. – *Psychopathologie Africaine*, vol. 11, n°2, p. 157-177.
- CLIGNET Rémy, 1987. – On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie, in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éd.), *Transformations of African Marriage*, p. 199-209. – Manchester, Manchester University Press, (International African Seminars, New Series, n° 3).
- CLIGNET Rémy, 1997. – *Un sociologue entre Afrique et États-Unis. Trente ans de terrains comparés.* – Paris, Karthala-ORSTOM, 227 p.
- COURGEAU Daniel et LELIÈVRE Eva, 1989. – *Analyse démographique des biographies.* – Paris, Éditions de l'INED, 268 p.
- DAVIS Kingsley et BLAKE J. 1956. – Social structure and fertility : an analytic framework, *Economic Development and Cultural Change*, vol. 4, p. 211-235.
- DIAL Fatou Binetou, 1999. – *Divorce et promotion sociale et économique de la femme.* – Saint-Louis, Université Gaston Berger, 96 p. + 36 p.
- DIOP Abdoulaye Bara, 1985. – *La famille wolof : tradition et changement.* – Paris, Karthala, 262 p.
- DJIRÉ Mamadou, 1993. – *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : l'entrée des hommes en première union à Dakar (Sénégal).* Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, 118 p + annexes. (Mémoire de maîtrise).
- DONADJÉ Florentin, 1992. – *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin.* – Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Institut de Démographie, Académia, 222 p.
- DONADJÉ Florentin et TABUTIN Dominique, 1991. – Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin, in : IUSSP committee on comparative analysis of fertility et University of Zimbabwe (éd.), *Seminar on the course of fertility transition in Sub-Saharan Africa*, p. 1-32. – Liège, IUSSP, (Actes du Séminaire de Harare, Zimbabwe, 19-22 novembre 1991).
- DOZON Jean-Pierre, 1986. – En Afrique, la famille à la croisée des chemins, in : André BURGIÈRE, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALÉN et Françoise ZONABEND(dir.), *Histoire de la famille. 3. Le choc des modernités*, p. 393-442. – Paris, Armand Colin, 736 p.
- DUMESTRE Gérard et TOURÉ Seydou, 1998. – *Chroniques amoureuses au Mali.* – Paris, Karthala, 312 p.
- FAINZANG Sylvie et JOURNET Odile, 1988. – *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France.* – Paris, L'Harmattan, 172 p.
- FARGUES Philippe, 1986. – Le monde arabe : la citadelle domestique, in : André BURGIÈRE, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALÉN et Françoise ZONABEND(dir.), *Histoire de la famille. 3. Le choc des modernités*, p. 443-484. – Paris, Armand Colin, 736 p.
- FARGUES Philippe, 1987. – La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement. *Machreb-Machrek*, n° 116, avril-juin 1987, p. 59-73.
- GENDREAU Francis et GUBRY Françoise, 1988. – La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques, in : UIESP (éd.), *Congrès africain de population, Dakar* p 5.1.1-5.1.18. – Liège, UIESP, pag. mult.
- GOLDMAN Noreen et PEBLEY Anne, 1989. – The Demography of Polygyny in Sub-Saharan Africa, in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*, p. 213-237. – Berkeley,

University of California Press.

GOODY Jack, 1973. – Polygyny, economy and the role of Women, in *The character of kinship*, Jack GOODY (ed). – Londres, Cambridge, Cambridge University Press, p. 175-190.

GOODY Jack, 1985. – *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*. – Paris, Armand Colin, 303 p.

HAJNAL John, 1953. – Age at marriage and proportions marrying, *Population studies*, n° 2, p. 111-136.

HERTRICH Véronique, 1996. – *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. – Paris, CEPED, 570 p. (Les Études du CEPED, n°14).

HERTRICH Véronique et LOCOH Thérèse, 1999. – *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*. – Liège, UIESP, 46 p. (Gender in population series).

HERTRICH Véronique et PILON Marc., 1997. – *Transitions de la nuptialité en Afrique*. – Paris, CEPED, 27 p. (Rapport de recherche, n°15)

ISIUGO-ABANIHE Uche C, AKIN Ebigbola J. et ADEWUYI A., 1991. – Urban nuptiality patterns and fertility in Nigeria, in : UEPA (éd.), *Femme, famille et population. Actes de la conférence de Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol 1 : « Communications sollicitées », p. 205-228. – Dakar, UEPA.

KAUFMANN Georgia., LESTHAEGE Ron, MEEKERS Dominique, 1988. – Les caractéristiques et tendances du mariage, in : Dominique TABUTIN (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 217-247. – Paris, L'Harmattan.

KLISSOU Pierre, 1995. – *La polygamie au Bénin. Une approche régionale des tendances et des déterminants*. – Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, L'Harmattan, Académia Bruylant., 257 p.

LACOMBE Bernard, 1983. – Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais, *Stateco*, n°35, p. 37-57. – Paris, INSEE.

LALLEMAND Suzanne, 1985. – L'apprentissage de la sexualité dans les contes d'Afrique de l'Ouest. – Paris, L'Harmattan.

LEMENNICIER Bertrand, 1988. – *Le marché du mariage et de la famille*. – Paris, PUF, 226 p.

LESTHAEGE Ron, KAUFMANN Georgia et MEEKERS Dominique, 1989. – The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa, in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*, p. 239-337. – Berkeley, University of California Press.

LOCOH Thérèse, 1988. – Structures familiales et changements sociaux, in : Dominique TABUTIN (dir.), *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, p. 441-478. – Paris, l'Harmattan.

LOCOH Thérèse et THIRIAT Marie-Paule, 1995. – Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo, *Population*, vol. 50, n° 1, p. 61-94.

MARCOUX Richard, 1997. – Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali, *Cahiers québécois de démographie*, vol. 26, n° 2, p. 191-214.

MARCOUX Richard et PICHÉ Victor, 1998. – Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako, in : Francis GENDREAU (dir.) *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, p. 237-255. – Paris, AUPELF-UREF et Éditions ESTEM.

McDONALD Peter, 1985. – Social organisation and nuptiality in developing countries, in : John CLELAND and John HOBBCRAFT (éd.), *Reproductive change in developing countries*, p. 87-114. Oxford, Oxford University Press.

- MEILLASSOUX Claude, 1975. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, Maspero.
- MERCIER Paul, 1960. – Étude du mariage et enquête urbaine. *Cahiers d'études africaines*, n° 1, p. 28-43
- MOTAHHARY Mortadhâ, sd. – *Les droits de la femme en Islam* (traduit par Abbas Ahmad al-BOSTANI). – Montréal, La Cité du savoir, 315 p.
- NATIONS-UNIES, 1988. – *First Marriage : Patterns and Determinants*. – New York, Nations unies, Department of International Economic and Social Affairs, *** p. (Doc. ST/ESA/SER.R/76).
- NGONDO A PITSHANDENGE Elman, 1992. – Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara, in : UEPA (éd.), *The Structure and dynamics of Family formation in Africa*, p. 28-45. – Dakar, UEPA, (Troisième conférence africaine de population).
- NGONDO A PITSHANDENGE Séraphin, 1996. – *La polyandrie chez les Bashilele du Kasai Occidental (Zaire). Fonctionnement et rôles*. – Paris, CEPED, 22 p. (Les Dossiers du CEPED, n°42).
- PILON Marc, 1991. – Contribution à l'analyse de la polygamie, *Étude de la Population Africaine*, n° 5, p. 1-17. – Dakar, UEPA.
- PISON Gilles, 1986. – La démographie de la polygamie, *Population*, n° 1, p. 93-122.
- SEGALEN Martine, 1981. – *Sociologie de la famille*. – Paris, Armand Colin, 335 p.
- SÉRAPHIN Gilles, 2000. – *Vivre à Douala. L'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise* – Paris, L'Harmattan, 302 p.
- SERVICE DE LA STATISTIQUE, 1962. – *Recensement démographique de Dakar (1955). Résultats définitifs*. – Dakar, Ministère du Plan, 143 p.+ annexe.
- SMITH David P, CARRASCO Enrique et McDONALD Peter, 1984. – *Marriage Dissolution and Remarriage*. – Voorburg, International Statistical Institute, (World Fertility Survey Comparative Studies, n° 34).
- TABUTIN Dominique, 1974. – La polygamie en Algérie. *Population*, n° 2, p. 313-325.
- TABUTIN Dominique et VALLIN Jacques, 1977. – La nuptialité, in : *Sources et analyse des données démographiques*, 3^e partie, tome II, Paris, INED, INSEE, ORSTOM.
- TAPINOS Georges., 1985. – *Éléments de Démographie : analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*. – Paris, Armand Colin, 367 p.
- TCHAK Sami, 1999. – *La sexualité féminine en Afrique. Domination masculine et libération féminine*. – Paris, L'Harmattan, 240 p.
- THIRIAT Marie-Paule, 1998. – *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*. – Paris, CEPED, 295 p. (Les Études du CEPED, n°16).
- THIRIAT Marie-Paule, sous presse. – Les unions libres en Afrique subsaharienne, *Cahiers québécois de démographie*, volume 28, n°1-2.
- THORE Luc, 1964. – Polygamie et monogamie en Afrique Noire. *Revue de l'action populaire*, p. 807-822.
- TIEMOKO Richmond, 1999. – Vieillir ensemble : le rôle de l'écart d'âges entre époux dans le bien être familial, in : UEPA-NPU (éd.), *La population africaine au 21^e siècle*, vol. 3, p. 383-394. – Dakar, UEPA-NPU, 712 p. (Troisième conférence africaine de Population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999).
- TIMÆUS Ian and REYNAR A., 1998. – Polygynists and their wives in sub-Saharan Africa : an analysis of five Demographic and Health Surveys, *Population Studies*, vol. 52, n° 2, p. 145-162.

- TRUSSELL James, HANKINSON Richard et TILTON J., 1992. – *Demographic applications of event history analysis*. – Oxford, Clarendon Press, 276 p.
- VAN DE WALLE Étienne, 1968. – Marriage in African censuses and inquiries, *in* : William BRASS, Ansley J. COALE, Paul DEMENY, Don F. HEISEL, Frank LORIMER, Anatole ROMANIUK et Étienne VAN DE WALLE (éd.), *The Demography of Tropical Africa*, p. 183-238. – Princeton (New Jersey).
- VAN DE WALLE Étienne, 1996. – L'âge au mariage : tendances récentes, *in* : Karen FOOTE, Kenneth H HILL et Linda G. MARTIN (éd.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 119-154 – Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).
- WA KARANJA Wambui, 1994. – The phenomenon of « outside wives » : some reflections on its possible influence on fertility, *in* : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éd.), *Nuptiality in sub-Saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 194-214. – Oxford, Clarendon Press.
- YANA Simon, 1997. – Statuts et rôles féminins au Cameroun – *Politique africaine*, n° 65, p. 35-47